

Avis aux personnes intéressées

Régie de l'énergie

Demande d'adoption de la norme de fiabilité relative au fonctionnement des relais pendant les oscillations de puissance stables : Norme PRC-026-1 (Dossier R-4082-2019)

Objet de la demande

Le 22 mars 2019, Hydro-Québec, par sa direction Contrôle des mouvements d'énergie, dans ses fonctions de coordonnateur de la fiabilité au Québec (le **Coordonnateur**), a déposé une demande visant la levée de la suspension actuelle des exigences E2, E3 et E4 de la norme PRC-026-1 adoptée par la Régie de l'énergie (la **Régie**) dans sa décision D-2017-076.

La demande est soumise en vertu des articles 31(5°), 85.2, 85.6 et 85.7 de la *Loi sur la Régie de l'énergie* (la **Loi**).

La demande ainsi que les documents afférents sont disponibles sur le site internet de la Régie au www.regie-energie.qc.ca et à ses bureaux.

Procédure d'examen de la demande

La Régie prévoit traiter cette demande par voie de consultation.

La Régie invite les personnes intéressées à soumettre une demande d'intervention et un budget de participation conformes aux exigences du *Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie* (le **Règlement**) et au *Guide de paiement des frais des intervenants 2012* (le **Guide**) **au plus tard le 18 avril 2019 à 12 h**. Le Coordonnateur pourra commenter ces demandes par écrit **au plus tard le 26 avril 2019 à 12 h**. Toute réplique d'une partie visée par les commentaires du Coordonnateur devra être produite **avant le 3 mai 2019 à 12 h**.

Les personnes intéressées pourront également soumettre des commentaires portant sur la demande à la Régie **au plus tard le 18 avril à 12 h**, avec copie au Coordonnateur. Ce dernier pourra y répondre **au plus tard le 26 avril 2019 à 12 h**. La Régie précisera ultérieurement les autres modalités du traitement de cette demande.

La Loi, le Règlement et le Guide sont disponibles sur le site internet de la Régie au www.regie-energie.qc.ca.

Pour toute information, il est possible de communiquer avec la Régie par téléphone, par télécopieur ou par courriel.

Le Secrétaire

Régie de l'énergie
800, rue du Square-Victoria, bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2
Téléphone : 514 873-2452 ou sans frais 1 888-873-2452
Télécopieur : 514 873-2070
Courriel : greffe@regie-energie.qc.ca

Québec 

www.regie-energie.qc.ca